



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Recherche et developpement

Question écrite n° 42541

Texte de la question

M. Alain Gest demande a M. le ministre de l'education nationale, de l'enseignement superieur et de la recherche le nombre de conventions industrielles de formation par la recherche (CIFRE) distribuees en 1995 aux entreprises garantissant a un jeune diplome un travail de recherche/developpement et par la suite une embauche.

Texte de la réponse

600 conventions CIFRE ont ete attribuees en 1995 a des entreprises qui se sont engagees a offrir un statut de salarie a un jeune chercheur tout en lui permettant de conduire sa these avec un laboratoire de recherche universitaire. Le chercheur est embauche par l'entreprise, sous contrat (CDD ou CDI), mais l'embauche au-dela des trois ans de la these ne peut etre garantie. Dans les faits, pres de 90 % des jeunes beneficiant des conventions CIFRE passent leur these et la majorite des theses debouchent sur une insertion en entreprise (73 % des CIFRE terminees en 1995) ; 12 % integrent un laboratoire public, 6 % sont en stage post-doctoral, 8 % n'ont pas encore de situation stable et 1 % effectuent leur service national. La situation de l'emploi des CIFRE est apparue meilleure en 1995 que lors des exercices 1993 et 1994. Il n'est pas possible cependant de donner, a l'heure actuelle, des indications d'embauche definitive en entreprise pour les conventions attribuees en 1995, dans la mesure ou les jeunes CIFRE de la promotion 1995 passeront leur these en 1998 ou 1999.

Données clés

Auteur : [M. Gest Alain](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 42541

Rubrique : Entreprises

Ministère interrogé : éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 26 août 1996, page 4558

Réponse publiée le : 14 octobre 1996, page 5407